Image not found or type unknown

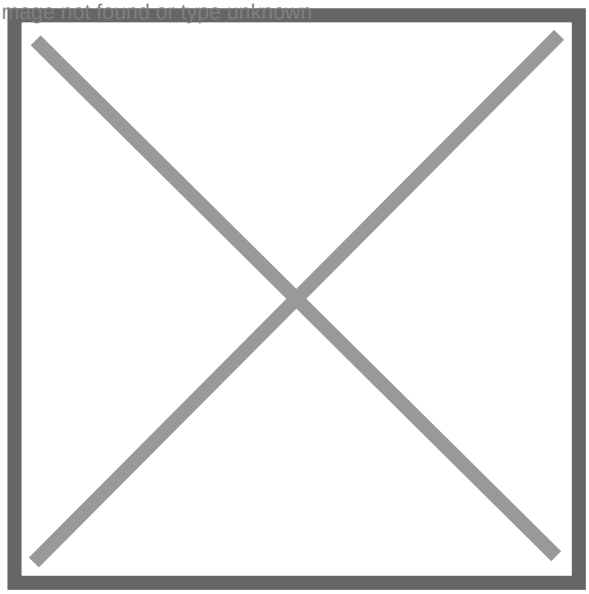

Service à la personne : mon entreprise est elle légale

Par **oplumain**, le **26/05/2009** à **03:27**

Bonjour,
Je souhaite créer une société de service à la personne d'un genre particulier :
Mes clients sonts des personnes qui n'ont pas internet ou qui ne savent pas s'en servir (personnes agées par exemple). Sur internet, on trouve en effet des articles à des tarifs plus compétitifs que dans les magasins, et aussi l'avantage de ne pas se déplacer.
Fonctionnement avec mes clients :
- je leur fournie des catalogues papier de certaines enseignes qui sont présentes également sur le Web (du genre La Redoute, 3 Suisses, Decathlon, etc)
- Elles m'indiquent sur le catalogue papier les articles qu'elles veulent acheter
- Je me procure ses articles au meilleurs prix sur le site Web de l'enseigne grace à des réduction que l'enseigne m'accorde (réductions négociées ou bons réduction, ou carte de fidélité, etc …)
- Je revends ensuite les articles à mes clients au tarif catalogue de l'enseigne moins une petite réduction
- Je donne aussi systématiquement un cadeau à mon client (donc il y gagne aussi)
Mon bénéfice est donc (à peu de chose prêt) la différence entre le prix catalogue, et le prix que je paie sur internet.
J'aimerais savoir si une entreprise avec une organisation de ce type est juridiquement légale du point de vue du droit commercial ?
Merci pour vos réponses rapides

Par **Solaris**, le **02/06/2009** à **21:42**

Bonjour,

Votre entreprise est légale mais je ne pense pas que l'achat pour revente que vous comptez faire puisse être inclus dans le cadre de l'aide à domicile.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés